



## DECISION DU PRESIDENT N° 2022-091

### RECONDUCTION DES MARCHES N°2020 040 ET 2020-041 ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES VEHICULES POIDS LOURDS

#### Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9, L5211-10, L5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2112-4,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoraux n° 2021-DRCTAJ 672 et 673 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération datés du 15 décembre 2021,

Vu la délibération n°2019-5-12 du 13 Juin 2019, autorisant le Président à prendre tout acte d'exécution des accords-cadres à bon de commande d'entretien et maintenance des poids-lourds,

Vu le procès-verbal d'attribution des accords-cadres à bons de commande mono attributaire d'entretien et maintenance des poids lourds,

Vu les accords-cadres n°2019-040 et 2019-041 Entretien des poids lourds d'une durée de 1 an reconductible 3 fois par période de 1 an, conclus avec la Société GRIVET et fils le 21 mars 2020,

Vu l'article 3-1 Durée du marché du Cahier des Clauses Administratives Particulières,

Vu les crédits inscrits au Budget 2022,

Considérant que des commandes supplémentaires d'entretien des poids lourds ont dû être passées afin d'assurer le bon entretien du parc de poids lourds et d'engins pour la continuité des missions de service public de collecte des déchets ce qui conduit à atteindre prochainement le seuil maximum de la période avant son terme prévu au 20 mars 2022,

#### DECIDE :

**Article 1** : de reconduire par anticipation pour une année, du 15 février 2022 au 14 février 2023, le marché n°2020-040 « Lot 1 : Entretien et maintenance des Bennes à Ordures Ménagères et Véhicules poids lourds » conclu avec la Société GRIVET et fils ;

**Article 2** : de reconduire par anticipation pour une année, du 15 février 2022 au 14 février 2023, le marché n°2020-041 « Lot 2 : Entretien et maintenance des engins conclu avec la Société GRIVET et fils ;

**Article 3** : de signer la décision de reconduction du marché et l'ensemble des pièces s'y rapportant.



**Article 4** : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion,

Givrand, le 07 février 2022

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 16 FEV. 2022
- de l'affichage le : 16 FEV. 2022
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 16 FEV. 2022



François BLANCHET

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*